VILLE DE MONDIM DE BASTO
Parcours Historique

OFFICE DU TOURISME
Largo Conde de Vila Real
4880-236 Mondim de Basto
t. 255 389 370
turismo@cm-mondimdebasto.pt

MINI-GOLF
Parque Urbano Municipal (Zona Verde)
t. 255 389 348

município de Mondim de Basto

municipio.mondimdebasto.pt

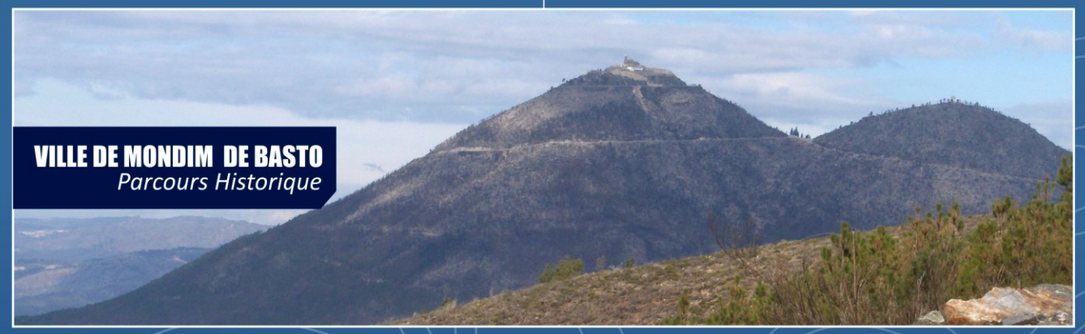

VILLE DE MONDIM DE BASTO
Parcours Historique

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

Réglement

Les vélos existants appartiennent à la Mairie de Mondim de Basto et se destinent exclusivement à l'utilisation pour des promenades récréatives, culturelles et de loisir, moyennant la respective location.

LIEU ET HORAIRE
Les vélos pourront être loués à l'Office du Tourisme ou à l'édifice de support au Mini Golfe, situé dans le Parque Urbain Municipal, pendant les horaires suivants :

MINI GOLFE
Du lundi au Dimanche
De 9.00 à 12.00 heures
De 13.30 à 24.00 heures

TARIFS
Les tarifs de location des vélos dépendent du temps d'utilisation.
Dans la valeur totale de la location est inclue, hors le vélo, la mise à disponibilité du casque et d'un cadenas.
Soit :
1 heure d'utilisation – **1,00€**
½ journée d'utilisation (4 heures) – **3,00€**
1 journée d'utilisation (8 heures) – **5,00€**

CAUTION
> Obligation au moment de la location de payer une caution de 25,00€, qui sera restituée après la remise du vélo.
> La valeur de la caution ne sera pas restituée si le vélo ou les accessoires mis à disponibilité au moment de la location présentent des dommages partiels et/ou totales advenant d'une incorrecte utilisation de la part du loueur.

FICHE DE LOCATION ET REMISE DU DOCUMENT
>Une fiche de location sera remplie et signée au moment de la location par l'employé et par le loueur où seront indiqués ses respectives coordonnées et éléments d'identification, les caractéristiques de la location, le terme de responsabilité, la déclaration de responsabilité pour les moins de 18 ans et le descriptif de l'état de conservation du matériel, avant et après la période de location.
>La présentation d'une pièce d'identité est obligatoire au moment de la location et elle sera rendue après la dévolution du vélo.

LOUEURS
>citoyens majeurs
>citoyens mineurs mais accompagnés d'un adulte qui se responsabilise pour eux.

REFUSE DE LOCATION
La Mairie de Mondim de Basto se réserve le droit de refuser la location du vélo :
> Aux personnes qui ne présente aucune pièce d'identité
> Aux moins de 18 ans, sauf si une déclaration d'autorisation signée par le responsable d'éducation est présentée
> Aux personnes qui démontrent être sous l'influence de l'alcool ou de quelconque autres substances
> Aux personnes qui ne présente aucune garantie d'un usage prudent du vélo
> Aux personnes qui se refuse à payer la caution
> Aux personnes qui auraient antérieurement violé les conditions de location présentes dans ce règlement.

DÉVOLUTION
>Terminé la période de location du vélo, sa dévolution est obligatoire à un des lieux de location ainsi que son équipement respectif, dans le respect des horaires d'ouverture prévus dans ce règlement, étant strictement interdite la rétention de vélos et autres objets cédés au-delà de ces horaires.
> La période stipulée dépassée sans que le vélo et le respectif équipement soient rendus, une amende de 10€ sera appliquée pour chaque jour de retard, à ajouter à la valeur de location pour le temps initial plus l'additionnel.

VOL OU PERTE
Le loueur sera l'unique et l'exclusif responsable dans les cas ou le vélo et les respectifs components et accessoires mis à disposition seraient volés ou perdus, total ou partiellement, pendant la période de location.

DOMMAGES MATÉRIELS
Le loueur sera l'unique responsable pout tout dommage causé aux vélos et autres accessoires mis à disponibilité pendant la période de location des vélos.

ACCIDENTS
Dans la location des vélos et respectifs accessoires n'est pas inclus l'assurance de responsabilité civile ni l'assurance d'accidents personnels.

PANNES
Dans les cas où les équipements utilisés par le loueur aurait une panne, dû à un motif qui ne lui soit pas imputable, pendant la période de location, il devra le communiquer dans l'immédiat à l'Office du Tourisme ou à l'édifice de support au Mini Golfe, afin de permettre la substitution de l'équipement par un autre en fonctionnement normal jusqu'à la fin de la période de location payée. Dans les cas où il serait impossible de substituer l'équipement, la valeur totale de la période de location ne sera pas demandée.

Contacts Utiles

Centre de santé (urgences): **255 389 180**
Pharmacie Oliveira: **255 381 104**
Pharmacie Seara Lemos: **255 389 160**
Sapeurs Pompiers: **255 981 251**
Police: **255 381 122**

TÁXIS
Grilo & Irmã, Lda: **255 381 487 | 914 737 568**
Aníbal Freitas: **919 191 722**
Aníbal Sanches: **255 381 259 | 966 323 078**
Transportes de Aluguer de Bilhó: **255 381 135**
Mondim Táxi: **255 389 000 | 965 398 201**
Armindo Aguiar Ribeiro: **259 979 140 | 968 336 958**

- Office du Tourisme
- Centre d'information du Parque Naturel de l'Alvão
- Parking
- Poste
- Centre de Santé
- Pharmacie
- Police
- Arrêt de bus
- Station Service
- Taxi
- Produits Traditionnels (Artisanat, Pâtisserie)
- Restauration
- Hébergement
- Centre historique
- Canoë-kayak
- Secteur de bains
- TER
- Sra. da Graça
- Castro Crastoeiro
- Villages du Portugal

Point BeeCla
Emplacement de location et remise des vélos

1 - Capela do Senhor
2 - Solar dos Azevedos
3 - Casa da Cultura
4 - Casa do Eirô
5 - Capela de Stª Quitéria
6 - Igreja Matriz
7 - Casa da Igreja
8 - Capela da Srª da Piedade
9 - Cruzeiro da Independência
10 - Monumento aos Combatentes do Ultramar
11 - Cruzeiro da Ponte do Tâmega
12 - Monumento aos Combatentes Mortos na Grande Guerra
13 - Lojas de artesanato/produtos típicos

CONSEILS UTILES
1 - Utiliser le casque de protection pendant tout le trajet
2 - Respecter scrupuleusement les règles de circulation
3 - Ne rien jeter par terre
4 - Se munir d'eau nécessaire pour le parcours
5 - Respecter la propriété privée
6 - Ne pas abandonner son équipement
7 - Profiter du patrimoine et de son environnement